

DENIS BURLLES

“PROMOUVOIR LA PRÉVENTION SOUS TOUTES SES FORMES”

Le Comité national de prévention en kinésithérapie (CNPK) fête cette année ses vingt ans. Il a confié l'organisation, les 21 et 22 juin prochains, de son sixième congrès, au CDPK de la Drôme. Denis Burlles, directeur du CDMK 26 et vice-président du CNPK, nous explique pourquoi il s'est engagé sur la voie de la prévention. PAR SOPHIE CONRARD

Kiné actualité : Pouvez-vous présenter le CNPK ? Quelle est sa vocation ?

Denis Burlles : L'objet du CNPK est de promouvoir la prévention du ressort du kinésithérapeute, sous toutes ses formes, au cabinet comme au sein de l'entreprise. Au départ, nos formations concernaient essentiellement les rachialgies lors des manutentions de charges ou de personnes. Aujourd'hui, elles ont été élargies aux TMS.

Les comités départementaux (CDPK) ont d'abord été créés, à la fin des années 1980. D'abord la Loire, puis les Côtes-d'Armor, le Puy-de-Dôme, la Drôme... qui se sont réunis en 1993 pour former le CNPK. Aujourd'hui, il en existe une trentaine.

Les CDPK sont des organismes de formation continue, mais pas le CNPK. Son rôle est simplement d'harmoniser les pratiques préventives développées par les CDPK, mais également de recherche, de validation et d'agrément. Il organise aussi un grand congrès tous les trois ans. Et, entre les congrès, une journée nationale de prévention (la dernière a eu lieu en mars 2012).

Pourquoi vous y êtes-vous engagé ? Qu'est-ce qui vous y intéresse, en tant que kinésithérapeute ?

La plupart d'entre nous "entrent en prévention" suite à une demande venue de l'extérieur. C'est ainsi que, un jour, j'ai été contacté par le directeur d'une maison de retraite. Celui-ci voulait que je vienne en aide au personnel qui avait mal au dos. J'ai constaté qu'une telle mission de conseil ne s'improvisait pas, alors je me suis tourné vers le CDPK de la

Drôme, qui existait déjà. J'ai découvert un lieu d'échanges et de partage d'expériences qui peuvent permettre au kinésithérapeute libéral de sortir de l'isolement de son cabinet. L'expression y est libre. L'expérience acquise lors des interventions en entreprise rejaillit ensuite sur notre activité en cabinet. J'y vois une occasion de sortir du "tout prescrit", de nous émanciper.

Les 21 et 22 juin prochains aura lieu le 6^e congrès du CNPK. Pourriez-vous nous donner quelques éléments sur le programme ?

En plus des ateliers pratiques, tables rondes et conférences, qui présentent toujours un grand intérêt, l'un des temps forts sera la présentation d'une réflexion sur la mission du kinésithérapeute préventeur, effectuée avec la clinique de l'activité dirigée par le Pr Yves Clot, titulaire de la chaire de Psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Nous avons bien conscience que, au sein d'un collectif, notre démarche seule, centrée sur l'individu au travail, n'a aucunement la prétention d'apporter une solution définitive aux problèmes que posent les TMS. Dans ce contexte, ne risque-t-on pas, involontairement, de participer à un "empêchement" d'agir pour le salarié, même si nous sommes sur la voie de la liberté gestuelle, de l'alternance, des mini-pauses, voire micro-pauses, au cours même de l'activité ? Ce travail sur notre métier va contribuer à apporter des réponses à ces questions.



À qui s'adresse ce congrès ?

Il est bien entendu ouvert à tous les acteurs de la prévention : kinésithérapeutes, responsables CHSCT, infirmiers et médecins du travail, etc. Nous aimerions faire découvrir au plus grand nombre cette facette de notre métier, qui reste méconnue – ne serait-ce parce que nous n'y sommes pas préparés lors de notre formation initiale. Cette activité (déconventionnée) est un autre regard posé sur nos patients, sur le lien entre travail et santé.

Comment la profession pourrait-elle aller plus loin en la matière ?

Si nous voulons nous affranchir de la dépendance envers l'ordonnance du médecin, et si nous ne voulons pas rester sur le quai alors que d'autres prendront le train de la prévention, il est important de montrer que l'on reste un kiné à 100 % lorsque l'on intervient en entreprise. Par ailleurs, il serait intéressant de développer la recherche pour apporter la preuve de notre efficacité. ■